

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE PLENIERE

Mardi 29 septembre 1959,
à 10 h 30QUATORZIEME SESSION
Documents officiels:

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du représentant du Japon	253
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Jawad (Irak)	253
Discours de M. Tsiang (Chine)	257
Discours de M. Urquía (Salvador)	261
Discours de U Chan Tun Aung (Birmanie)	266

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

En l'absence du Président, M. Esin (Turquie), vice-président, prend la présidence.

Déclaration du représentant du Japon

1. M. MATSUDAIRA (Japon) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est reconnaissante au Président de la sympathie qu'il a exprimée hier [810^e séance] à mon pays à propos de la tragédie qui vient de le frapper.

2. Selon les renseignements officiels, le typhon a provoqué de terribles pertes humaines et matérielles: on compte 1.799 morts, 8.073 blessés, 1.953 disparus, 283.644 maisons détruites, 83.854 hectares de terre cultivée dévastés; le total des dégâts matériels est estimé à 100 millions de dollars. En tout, 1.427.110 personnes ont été touchées. Mon gouvernement s'empresse à prendre toutes les mesures possibles pour faire face à cette situation.

3. Permettez-moi également à cette occasion d'exprimer au Président ma gratitude personnelle pour la chaleur de la sympathie qu'il nous a exprimée au nom de l'Assemblée. C'est en vérité un réconfort pour nous en ces heures sombres que de sentir l'affection de nos amis. Je crois que la vie nous a révélé quelque chose de sa beauté en ces circonstances. Je souhaite que mon pays sorte de son épreuve plus vigoureux, plus robuste, plus humain et avec une plus grande compréhension des problèmes et des souffrances des hommes.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

4. M. JAWAD (Irak) [traduit de l'anglais]: Ma délégation désire se joindre aux autres délégations pour féliciter M. Belaunde de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale et l'assurer de notre pleine confiance en la sagesse de son jugement. En l'élisant président, à l'unanimité, l'Assemblée a voulu sans nul doute rendre hommage aux services qu'il a rendus à l'Organisation des Nations Unies et reconnaître sa contribution à la cause de l'amitié et de la compréhension entre les peuples.

5. Deux mois après notre révolution nationale du 14 juillet 1958, j'ai déclaré en prenant la parole à la session ordinaire de l'Assemblée générale:

"La nouvelle République d'Irak, libre et dotée d'un gouvernement jouissant de l'appui du peuple, espère apporter sa modeste contribution au service des idéaux des Nations Unies." [760^e séance, par. 3.]

6. Un an s'est écoulé depuis et je voudrais exposer brièvement la position de mon gouvernement à l'égard de certains problèmes internationaux, en indiquant quelle est la nature de notre politique étrangère et de quelle manière nous nous efforçons de contribuer au maintien de la paix et de défendre les principes de la Charte des Nations Unies.

7. Notre révolution nationale, qui a affranchi l'Irak des chaînes de l'oppression intérieure et extérieure, a permis à notre peuple de renaitre à la liberté après des siècles de domination féodale et coloniale. Elle a donc inauguré pour lui une ère nouvelle. Le gouvernement de mon pays s'est trouvé devant deux séries de problèmes étroitement liés: problèmes intérieurs et extérieurs. A l'intérieur, il s'agissait de transformer en société moderne une société encore féodale du point de vue économique et politique. L'autre problème consistait à modifier les relations extérieures de l'Irak de façon à les rendre conformes aux aspirations nationales et politiques du peuple et à les mettre en harmonie avec les efforts que font d'autres nations pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

8. Devant ces problèmes et pour assurer un changement paisible, mon gouvernement s'est inspiré d'un certain nombre de considérations découlant de son désir profond de libérer notre peuple des entraves matérielles et politiques qui l'empêchaient de tenir sa place légitime dans la marche vers le progrès et la prospérité et de jouer un rôle constructif en contribuant à l'établissement de conditions qui favoriseraient le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

9. Les efforts que nous avons faits pour résoudre ces problèmes intérieurs ont eu une influence considérable sur la formulation de notre politique extérieure; mais je craindrais de laisser l'Assemblée en m'étendant sur ce sujet. Je n'en parlerai que brièvement afin d'indiquer la nature de la transformation intérieure que nous nous efforçons de réaliser et l'effet que cette transformation a eu sur nos relations extérieures. Notre tâche immédiate était et reste double: élever de manière générale le niveau de vie et développer les libertés politiques, tout en maintenant un équilibre entre ces deux préoccupations. La politique et le niveau de vie sont toujours étroitement liés, surtout dans les pays peu développés qui accèdent à la liberté. Dans une nouvelle société qui prend forme en rompant avec le passé, tout l'effort de rénovation prend un caractère politique et, dans une période de transition comme celle que nous traversons, il devait nécessairement se faire jour des divergences de vues et des conflits d'ordre politique, économique ou idéologique.

10. La tâche du gouvernement révolutionnaire était et demeure d'assurer une transition paisible et d'établir les fondements d'une société stable où l'ordre re-

poserait sur la liberté et la démocratie. Cette politique découle de notre conviction que seuls des peuples libres peuvent réellement servir les idéaux des Nations Unies et le bien de l'humanité.

11. Quoique les moyens de transformer une société féodale en une société libre soient assez évidents et bien connus dans le monde entier, il y a eu certains malentendus sur les objectifs que nous poursuivons. Notre révolution nationale a avant tout visé à détruire les fondements économiques et sociaux de la féodalité et à instituer de nouveaux rapports fondés sur la justice et sur l'égalité de tous devant les possibilités offertes. Ceux qui pleurent le passé et rêvent de le voir renaître se bercent donc d'illusions. La roue de l'histoire va normalement de l'avant, conformément aux lois de l'évolution de la société.

12. Dans le domaine extérieur, mon gouvernement a proclamé une politique de neutralisme positif. Cette politique est, elle aussi, conforme aux principes proclamés de notre révolution nationale, c'est-à-dire qu'elle a eu pour but de libérer le peuple d'Irak de tous systèmes et de toutes relations qui limitaient sa liberté d'action et compromettaient son progrès et sa prospérité.

13. Depuis la fin de la première guerre mondiale, on avait imposé à l'Irak un statut qui l'obligeait à mener, en matière de relations internationales, une politique qui était loin de répondre aux véritables intérêts de son peuple, ainsi que d'autres peuples avec lesquels l'Irak a des liens étroits de nature historique, géographique et ethnique. Les traités, les accords et les relations de l'Irak avec certaines puissances, entre les deux guerres et après la guerre, ont montré de façon incontestable que l'Irak suivait une politique d'alignement qui était contraire aux intérêts de son peuple et l'éloignait des voies véritables de la paix et de la sécurité. La révolution nationale a signifié l'abandon de cette politique et a jeté les bases d'une politique nouvelle, qui est fondée sur une foi sincère en la paix et l'amitié entre les peuples, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et est une politique dynamique dictée par les exigences du stade actuel de l'évolution du monde et en harmonie avec cette évolution.

14. Les principes de neutralisme positif dans les affaires internationales, tels qu'ils étaient proclamés et appliqués par certains Etats, ont été acceptés par notre jeune république comme fondement de sa politique vis-à-vis des problèmes internationaux et de ses relations avec tous les Etats et nations. Je n'ai guère besoin d'insister sur les principes qui constituent le neutralisme positif. Il me suffira de dire que cette politique vise à manifester dans la pratique le désir de ne pas participer à des alliances et d'entretenir des relations amicales avec toutes les autres nations.

15. A notre avis, le monde traverse une période critique au cours de laquelle le maintien d'un équilibre de puissance par la formation de blocs militaires ne constitue nullement une garantie de paix et de sécurité dans le monde. Bien au contraire, les blocs et les alliances militaires ont grandement contribué à affaiblir la paix et la sécurité et ont aggravé la tension mondiale. La sécurité collective ne peut être fondée sur les alliances militaires; elle ne peut être assurée, pensons-nous, que si l'on élimine les causes des tensions mondiales et si l'on met en œuvre un plan de paix universelle dans le cadre de l'Organisation des

Nations Unies. En outre, la politique d'alliances ne favorise pas la confiance mutuelle entre les nations, comme certains semblent le croire. L'expérience prouve que la sécurité ne dépend pas de la confiance accordée à tel ou tel groupe de puissances, mais de l'adoption d'une politique qui soit juste en elle-même et rende également plus difficile, pour d'autres pays, le fait de trahir la confiance mise en eux. Les événements de ces dernières années montrent que l'augmentation du nombre et de la portée des pactes et des alliances militaires, au lieu de créer une plus grande sécurité, a au contraire intensifié les préparatifs de guerre et aggravé les tensions internationales. Nous ne cherchons nullement à mettre en doute la bonne foi des Etats qui adhèrent à des blocs et à des alliances; nous voulons seulement souligner les effets négatifs d'une politique qui amène à préparer plus activement la guerre.

16. C'est pour ces raisons que l'Irak a choisi une politique de neutralisme positif. Devant la lutte qui oppose deux grands blocs de puissances, le rôle de l'Irak en tant que petit pays a été dicté par des considérations qui tiennent à sa position de pays du Moyen-Orient et à son vif désir de ne pas être mêlé aux manœuvres de la politique de puissance. D'autre part, en cherchant à se libérer des alliances militaires, l'Irak a pris des mesures concrètes afin de renforcer ses relations amicales, sur la base de l'égalité et des intérêts mutuels, avec toutes les nations, quel que soit leur système social et politique. C'est ainsi que nous avons mis fin à notre participation au Pacte de Bagdad et rompu les accords militaires et autres qui liaient l'Irak à certaines grandes puissances. Ce faisant, nous n'avons pas seulement libéré notre pays des conséquences nombreuses des alliances militaires et autres, mais avons contribué à créer un esprit de compréhension plus sincère avec nos voisins et d'autres pays pacifiques.

17. Parce que nous croyons qu'aucune nation n'est une île à l'écart du reste du monde, nous nous sommes efforcés de donner plus d'ampleur à notre coopération avec d'autres pays dans les domaines économique, social et culturel. La façon dont les autres pays ont répondu à nos initiatives a été extrêmement encourageante, surtout depuis que l'Irak a cessé d'être partie à des alliances ou accords politiques et militaires. En matière de relations étrangères, notre politique de neutralisme procède du désir de promouvoir des relations amicales avec tous les pays, quels que soient leur idéologie et leur système social. Ainsi, le neutralisme positif est et demeure une politique dynamique, objective dans sa façon d'aborder les problèmes mondiaux et visant à supprimer progressivement les barrières artificiellement érigées entre les nations. A notre avis, un pays neutre peut avoir une action plus efficace qu'il ne semble à première vue s'il traite de la même façon tous les autres pays et coopère étroitement avec les autres pays neutres qui savent comme lui combien puissantes bien qu'indirectes sont les conséquences de leur neutralisme positif.

18. Les pays qui suivent une politique de neutralisme positif ont été souvent qualifiés de non engagés. C'est là une idée erronée. En ce qui concerne l'Irak, nous nous sommes engagés à respecter certains principes et certaines lignes de conduite prévus par la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à lutter pour la liberté et la justice dans le monde et à aider tous les pays asservis à obtenir la reconnaissance de

leurs droits nationaux et de leur liberté. Nous nous sommes engagés à coopérer avec tous ceux, qui physiquement ou moralement, résistent à l'agression.

19. La politique du neutralisme positif que nous suivons depuis juillet 1958 est inspirée par un désir général de créer les conditions propres à faciliter l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient et à permettre d'assurer rapidement le progrès politique et social des populations qui y vivent. Un tel progrès ne peut se réaliser vraiment que si les forces nationales nouvelles sont libérées des vestiges de la domination coloniale et de systèmes économiques archaïques. Ainsi, à sa phase actuelle, la politique de neutralisme positif est-elle une forme de la lutte nationale pour la réalisation des aspirations nationales du monde arabe. Nous nous sommes donc engagés à nous tenir aux côtés de nos frères arabes dans notre effort commun pour assurer la liberté et le progrès de tous les peuples arabes où qu'ils soient.

20. Dans ces conditions et étant donné l'intérêt que nous portons à la paix et à la sécurité mondiales en général, ainsi qu'aux droits et aux libertés des peuples arabes en particulier, nous ne pouvons qu'éprouver de vives préoccupations devant la situation qui existe au Moyen-Orient arabe. Pour ces raisons et d'autres encore, nous estimons qu'il est de notre devoir d'évoquer trois questions qui devraient retenir tout particulièrement l'attention des Nations Unies: je veux dire la question de Palestine, la question d'Algérie et celle de l'Oman et de l'Arabie méridionale. Dans ces trois régions, les forces impérialistes, qui livrent un combat d'arrière-garde, provoquent de grandes souffrances humaines, troublent la paix et la sécurité régionales et retardent le développement et le progrès des populations.

21. La question de Palestine n'est pas nouvelle pour l'Assemblée. La création d'Israël, qui a depuis été considérée par bien des pays et des peuples comme l'une des injustices les plus tragiques de l'histoire moderne, a été le facteur essentiel qui a troublé la paix au Moyen-Orient et fait obstacle au développement de la région. L'existence d'Israël a été rendue plus dangereuse encore pour la stabilité de notre région par le fait qu'il a été constamment utilisé par les forces colonialistes comme prétexte pour le maintien de leurs positions et comme tête de pont pour des interventions et des agressions contre les pays arabes, ainsi que l'a montré l'agression tripartite de 1956 contre l'Égypte.

22. La question du passage dans le canal de Suez ne peut être dissociée du problème de Palestine. De plus, l'existence d'un état de guerre depuis 1948, les dispositions de la Convention de Constantinople de 1888^{1/}, le droit de légitime défense et les actes continuels d'agression, dont l'attaque de 1956 a été l'exemple le plus flagrant, justifient pleinement la position adoptée par la République arabe unie vis-à-vis de cette question.

23. Israël a été et demeure le cheval de Troie de l'impérialisme. Les faits ont montré que l'existence d'Israël, corps étranger à l'intérieur des territoires de la nation arabe, a été un ferment de conflit et d'agression, non seulement dans la région même,

mais bien au-delà de ses limites. La tension régionale et internationale créée grâce à la présence d'Israël n'est pas sans rapports avec la guerre froide en général et avec les efforts faits par les puissances impérialistes pour conserver leurs privilèges politiques, économiques et militaires dans la région du Moyen-Orient en particulier.

24. Ces deux conséquences de l'existence d'Israël ont à maintes reprises trouvé leur confirmation dans les nombreux arrangements économiques et militaires conclus entre certaines puissances et Israël, dans les divers actes d'agression perpétrés par celui-ci et dans la façon dont certaines puissances s'accommodent de voir Israël faire et des décisions des Nations Unies. Tout cela montre que la création d'Israël et l'appui que lui prêtent certaines puissances s'inscrivent dans le cadre général de l'impérialisme dans sa phase actuelle.

25. Une des conséquences les plus tragiques de la création d'Israël est qu'un million d'Arabes ont été arrachés à leurs foyers en Palestine.

26. Comme rien n'a changé dans le problème des réfugiés, qui a provoqué la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la continuation des activités de cet office constitue, pour la communauté internationale, une responsabilité qui ne peut être éludée. Le problème des réfugiés arabes — on s'en souvient — a été la conséquence directe du partage de la Palestine. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de maintenir l'UNRWA en existence, car elle n'a pas fait appliquer sa décision relative au droit des réfugiés de rentrer dans leurs foyers. Il est donc naturel que l'Organisation se montre pleinement consciente de ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés et que le Secrétaire général recommande la continuation des activités de l'Office.

27. Nous croyons que le maintien de cet office est le minimum de ce qui est dû aux réfugiés de Palestine. Il ne doit cependant pas être un moyen de priver les Arabes de Palestine de leur droit d'opter pour un retour dans leurs foyers, droit qui leur a été reconnu par l'Assemblée et qui est fondé sur les principes les plus élémentaires de la justice. Nous croyons sincèrement que les références faites par le Secrétaire général dans son rapport annuel [A/4132] au développement économique du Moyen-Orient ne sauraient en rien être considérées comme une tentative en vue de réinstaller ces réfugiés, contre leur gré, dans des pays autres que le leur. Toute tentative de ce genre constituerait une scandaleuse violation des droits du peuple arabe de Palestine et serait, par suite, vouée à l'échec.

28. Sous l'effet de l'héroïque révolution nationale du peuple algérien et sous l'influence de l'opinion mondiale qui a appuyé le droit de l'Algérie à la liberté et à l'indépendance, le général de Gaulle, président de la République française, a reconnu ce qui est déjà un fait, à savoir la personnalité distincte de l'Algérie et son droit à l'autodétermination. Ainsi, nous voyons le mythe de l'Algérie partie intégrante de la France anéanti par ceux-là même qui le défendaient. La reconnaissance par le président de Gaulle du droit de l'Algérie à disposer d'elle-même aurait été digne de tous les éloges — je dirais même conforme aux plus hautes traditions de la Révolution française — et aurait mieux dénoté un changement fondamental d'atti-

^{1/} Convention destinée à garantir le libre usage du canal maritime de Suez, signée à Constantinople le 29 octobre 1888.

tude si elle n'était entourée de réserves et de conditions qui la privent de beaucoup de sa substance.

29. Le droit à l'autodétermination n'est pas, à notre époque, une idée nouvelle; il constitue en fait un principe fondamental et reconnu dans les relations internationales, dont les caractéristiques sont bien définies et dont les conséquences sont claires. Lorsqu'on adopte l'autodétermination comme base pour la solution d'un problème international de ce genre — et c'est là, en fait, la seule base que l'on puisse valablement adopter — elle devrait être appliquée conformément à la procédure généralement acceptée et avec toutes les garanties permettant aux peuples assujettis de choisir librement leur destinée. Sans de telles garanties, l'exercice du droit à l'autodétermination perd tout son sens et se trouve réduit à néant.

30. La communauté internationale ne peut donc que se réjouir de voir le droit à l'autodétermination reconnu au peuple d'Algérie, si héroïque dans ses longues souffrances, et qui l'a obtenu au prix de grands sacrifices. Mais elle ne saurait accepter les lourdes conditions et les réserves formulées par le président de Gaulle quant à la date à laquelle l'Algérie exercera son droit à l'autodétermination et quant à la manière dont elle le fera. N'oublions pas que c'est le peuple algérien qui a le droit de choisir sa destinée, et non la France.

31. Le président de Gaulle a comparé la position de la France en Algérie à celle de l'Empire ottoman et des autres conquérants qui l'y ont précédée. De même que les Ottomans et les autres conquérants ont quitté l'Algérie, la France doit à son tour quitter le territoire algérien.

32. Nul ne peut nier que l'Algérie constitue une entité distincte qui remplit toutes les conditions nécessaires pour être un Etat indépendant. Le fait que la France ait conquis l'Algérie et l'ait occupée pendant une certaine période n'amointrit en rien la personnalité évidente de l'Algérie et ne peut faire oublier qu'elle est de droit autre chose que la France.

33. Un grand nombre de pays représentés ici se sont trouvés, à une époque ou une autre, privés de leur souveraineté et occupés contre leur volonté par une puissance étrangère, comme cela a été le cas pour l'Algérie; mais ces pays ont acquis leur indépendance, comme l'Algérie le fera à coup sûr, et sont devenus Membres de notre grande organisation. Au moment voulu, l'Algérie se joindra certainement à nous, car le monde entier sait combien juste est la cause de l'héroïque peuple algérien.

34. Un cessez-le-feu en Algérie ne peut être obtenu que par un accord direct entre les deux parties. Le gouvernement provisoire algérien a publié hier, en réponse aux récentes propositions du président de Gaulle, une déclaration que la communauté internationale attendait avec impatience. Dans cette déclaration, les représentants du peuple algérien donnent une preuve nouvelle de leur sens élevé des responsabilités, de leur bonne foi, de leur sagesse et de leur maturité. Le gouvernement algérien a déclaré qu'il était prêt à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français pour discuter les conditions politiques et militaires d'un cessez-le-feu, ainsi que les conditions et les garanties d'exercice du droit à l'autodétermination. C'est notre espoir fervent que cette méthode, déjà recommandée par l'Assemblée en 1957 [résolution 1184 (XII)], et l'attitude conciliante dont

elle témoigne trouveront leur contrepartie dans la position française et seront favorablement accueillies au sein de l'Organisation des Nations Unies.

35. J'en viens maintenant à la troisième question, celle de l'Oman et de l'Arabie méridionale qui n'a pas reçu toute l'attention qu'elle mérite. Dans cette région du monde, aucun jour ne se passe sans tragédie; des habitants tombent, victimes des armes modernes. Le Royaume-Uni poursuit de véritables opérations militaires dans le territoire d'Oman et le Yémen méridional à seule fin d'y perpétuer sa domination et d'empêcher la population arabe de ces territoires de faire entendre sa voix dans le monde. La communauté internationale a été tenue dans l'ignorance des faits concernant cette oppression coloniale.

36. Je ne veux pas m'étendre sur cet aspect tragique de la situation en Oman et dans le sud de l'Arabie. J'estime cependant qu'il est grand temps que les Nations Unies prêtent quelque attention aux événements qui se déroulent dans cette région et s'informent du droit et des activités du Royaume-Uni en la matière. La perpétuation de la domination coloniale ne peut nullement être justifiée par une occupation antérieure, mais la Grande-Bretagne, qui a occupé ces territoires dans la période de son expansion impérialiste, continue de le faire aujourd'hui à titre de "protection". Les Nations Unies n'ont-elles pas pour devoir de s'informer des raisons de cet état de choses, surtout au moment où l'Organisation progresse si rapidement dans la voie de la libération des peuples assujettis? Les Etats Membres ont le droit de connaître la situation telle qu'elle est, ainsi que les raisons de ce statut exceptionnel de "protection" que le Royaume-Uni perpétue dans ces territoires.

37. Il nous semble indispensable que les Nations Unies procèdent à une enquête sur le conflit qui existe entre la population de ces territoires et le Royaume-Uni, ainsi que sur les bases juridiques de la présence britannique dans cette région. Les protectorats ne sont que des vestiges d'un système colonial qui, à en croire la phraséologie de l'impérialisme actuel, a été aboli. A l'époque de l'Organisation des Nations Unies, la perpétuation du système des protectorats est un anachronisme.

38. La situation en Arabie méridionale offre un contraste frappant avec l'évolution récente en Afrique occidentale et le rôle qu'y ont joué les Nations Unies.

39. Parmi toutes les activités des Nations Unies, il n'en est peut-être pas de plus importante que celle qui consiste à guider les populations non autonomes sur la voie de l'indépendance et de la pleine autonomie. C'est dans cette noble tâche d'architecte de nations que l'Organisation a connu ses succès les plus marquants et les plus durables.

40. Trois territoires sous tutelle d'Afrique accèderont à l'indépendance en 1960 et la population d'un quatrième territoire sous tutelle, à savoir le Cameroun sous administration britannique, aura la possibilité, au début de l'année prochaine, de décider de son avenir conformément à l'Article 76, alinéa b, de la Charte. Il y a trois ans, l'Assemblée générale a mis fin à l'Accord de tutelle relatif au Togo sous administration britannique [résolution 1044 (XI)] et ce territoire a atteint les objectifs du régime international de tutelle par son union avec la jeune nation du Ghana. L'Irak s'est efforcé de jouer un rôle actif et constructif dans tous ces événements importants, guidé seule-

ment par l'intérêt qu'il n'a cessé de porter au bien-être des peuples non autonomes et par sa foi profonde dans les principes de la Charte des Nations Unies.

41. Ces principes, qui reconnaissent le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes, sont encore une source d'inspiration et d'espoir pour les peuples assujettis du monde dans leur lutte pour la liberté. On a souvent dit que l'accession de tant de pays d'Asie et d'Afrique à la pleine souveraineté nationale représente l'un des faits les plus exaltants de notre époque. Nous estimons que les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle important et constructif dans ce mouvement mondial de libération et d'indépendance nationales.

42. Pour les nations qui accèdent à l'indépendance, la liberté politique ne représente cependant qu'un début; elle ne peut être que la réalisation d'une partie des aspirations nationales de populations précédemment assujetties. Tous ces pays en sont venus à se rendre compte, comme nombre d'autres pays peu développés, que leur émancipation économique et sociale constitue une condition de l'exercice effectif d'une véritable indépendance politique. Cette évolution découle du désir général d'atteindre un niveau de vie plus élevé, ainsi que de la compréhension du fait que l'indépendance politique n'est que le couronnement de l'indépendance économique.

43. D'autre part, l'économie des pays nouvellement indépendants et peu développés est liée dans une large mesure, mais de façon inégale, à celle des pays avancés.

44. Il est à peine nécessaire de souligner que, dans le monde actuel, il existe entre les pays avancés et les pays peu développés un décalage qui donne aux premiers maintes possibilités d'exploiter les seconds. Ce décalage, qui préoccupe beaucoup les Etats nouveaux, a cependant incité à faire adopter des méthodes et techniques économiques modernes, et à faire prévoir une certaine collaboration avec les pays avancés. Dans la plupart des cas, les pays peu développés souffrent surtout du manque de capitaux et de l'insuffisance de leurs connaissances et de leur expérience techniques. La transformation de l'économie de pays peu développés, si elle ne trouve pas un appui suffisant dans les ressources nationales existantes ou potentielles et l'assistance étrangère, peut provoquer une certaine instabilité dans l'exercice de la liberté nouvellement acquise. Pareille instabilité nuit à ces peuples et aussi à la collectivité internationale, surtout à une époque où les relations internationales sont dominées par la politique de puissance.

45. On peut donc dire que, si les Nations Unies ne contribuent pas de façon plus substantielle à favoriser le progrès économique et social des pays peu développés, la rivalité à laquelle se livreront les pays avancés pour venir en aide aux pays peu développés deviendra une nouvelle cause de frictions et, partant, de tension accrue dans le monde. Si les Nations Unies devenaient l'agent principal de l'assistance financière aux pays peu développés, l'aide étrangère perdrait tout caractère d'aumône et échapperait à l'ingérence politique.

46. Il est encourageant de noter que les pays avancés ont commencé dans une certaine mesure à recourir aux Nations Unies pour venir en aide aux pays peu développés. Nous en avons la preuve dans la création du Fonds spécial. Mais le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique, sous leur forme actuelle, sont

loin de pouvoir répondre aux besoins de développement des pays peu développés et à la pénurie des capitaux nécessaires.

47. Les conditions politiques qui accompagnent l'assistance bilatérale engendrent non seulement la méfiance et la résistance dans les pays bénéficiaires, mais aussi des inquiétudes dans d'autres pays, en raison de la guerre froide. L'idéal d'un monde en progrès, d'où seraient éliminées la misère, la famine, l'ignorance et la maladie, ne pourra être atteint que si l'œuvre d'assistance internationale se fait par le truchement des Nations Unies.

48. Au cours de ces dernières semaines, nous avons vu le premier indice qui pourrait annoncer la fin de la guerre froide, qui a marqué les relations internationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le retentissement universel du voyage que le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Khrouchtchev, a fait aux Etats-Unis et le voyage que le président Eisenhower va faire en Union soviétique montrent que les populations du monde ne veulent plus et ne peuvent plus supporter davantage le lourd fardeau de la guerre froide.

49. Ce tournant historique dans les relations internationales est particulièrement réconfortant pour ceux qui préconisent et pratiquent une politique de paix et de neutralisme positif. Nous formons le vœu le plus ardent que ces visites et les initiatives qui suivront permettent d'aboutir à des accords positifs sur les principaux problèmes qui divisent encore les grandes puissances. Au premier rang de ces problèmes, nous devons placer la question cruciale de notre époque: le désarmement. Les orateurs qui m'ont précédé, et parmi eux les représentants des trois "puissances nucléaires", ont exprimé l'opinion de l'humanité tout entière en reconnaissant qu'il était impossible de poursuivre très longtemps la présente course aux armements sans que cela ait des conséquences tragiques pour les fondements mêmes de notre civilisation. Le choix qui s'offre à nous est donc parfaitement clair: il est entre un désarmement effectif ou la destruction future de l'humanité. Devant ce dilemme, nous ne doutons pas que l'intelligence de l'homme saura assurer le salut de la civilisation et la survie de l'humanité.

50. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Depuis la seconde guerre mondiale, 700 millions d'êtres humains en Asie et en Afrique, naguère colonisés ou dépendants, ont accédé à l'indépendance nationale. C'est à juste titre que le monde se réjouit d'une évolution aussi remarquable. Bien que celle-ci se soit accomplie en grande partie en dehors des Nations Unies, les principes dont notre organisation s'est faite le champion ont ajouté à la force du mouvement. Sous une forme plus directe, le Conseil de tutelle a travaillé avec acharnement et efficacité dans ce domaine. En ce moment même, plus de 7 millions d'êtres humains peuvent attendre avec fierté et confiance le moment tout proche où se terminera pour eux le régime de tutelle. Le Cameroun et le Togo sous administration française et la Somalie sous administration italienne accéderont à l'indépendance en 1960. De même, le Cameroun sous administration britannique décidera bientôt de son avenir au moyen de plébiscites organisés par les Nations Unies. Le Samoa-Occidental voit également approcher le moment où seront atteints les objectifs du régime de tutelle.

51. Bien qu'il subsiste encore des vestiges du régime colonial dans le monde, nous pouvons véritablement affirmer que le colonialisme est mort en tant que système. Le mérite en revient pour une grande part à ceux qui ont conquis ou sont sur le point de conquérir leur indépendance nationale. Mais il revient également en grande partie aux puissances coloniales et administrantes. A cet égard, le monde a été le témoin d'une révolution qui, dans la plupart des cas, s'est faite sans effusion de sang. Ma délégation est heureuse de rendre cet hommage à toutes les parties intéressées.

52. Ayant eu à souffrir du colonialisme et de l'impérialisme, il est naturel que mon pays sympathise avec les peuples dépendants qui luttent pour la liberté. Sun Yat-sen, le père de la République de Chine, ne cessait, dans ses enseignements, d'inciter le peuple chinois à aider les peuples opprimés du monde. Ma délégation a scrupuleusement suivi les enseignements de Sun Yat-sen chaque fois que nous avons débattu des questions coloniales, et elle continuera de le faire. L'Organisation des Nations Unies est tenue, selon moi, d'œuvrer en faveur de la liberté des peuples et de l'égalité souveraine des nations. Dans cette tâche, elle doit toujours avoir présents à l'esprit deux principes directeurs.

53. En premier lieu, tous les rapports de domination ou d'exploitation d'un peuple par un autre doivent être remplacés par des rapports de libre coopération sur un pied d'égalité. J'ajouterai, et cela est évident, que la coopération entre les peuples peut prendre diverses formes. Ce qui importe, ce n'est pas la forme de coopération, c'est que cette coopération soit libre et qu'elle respecte l'égalité des parties. Si nous prenons cette affirmation pour prémisses majeures, il s'ensuit, croyons-nous, que la séparation ou l'indépendance ne sont pas la seule voie, ou nécessairement la meilleure voie, vers la libération nationale.

54. Le second principe directeur que nous devrions garder présent à l'esprit est que l'évolution à partir des anciens rapports de domination et d'exploitation vers l'établissement de nouveaux rapports d'amitié et de coopération doit se faire pacifiquement. L'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer d'empêcher l'usage de la force dans ce genre de conflit comme dans tous les différends internationaux.

55. En dépit de certains vestiges de colonialisme dans le monde, je suis optimiste en la matière, sauf sur un point. Cette exception est aussi importante que la tendance générale vers la liberté.

56. Malheureusement, après la dernière guerre mondiale, une tendance contraire s'est manifestée. Tandis que, d'une part, nous voyons 700 millions d'êtres humains passer de la colonisation ou de la dépendance à l'indépendance, nous avons également été témoins de l'assujettissement de peuples voisins de l'Union soviétique, qui ont ainsi perdu leur liberté. Les voisins, tant asiatiques qu'européens, de l'Union soviétique ont souffert de ce mouvement réactionnaire. L'Organisation des Nations Unies ne peut et ne devrait jamais oublier la situation et le sort des peuples captifs dans le monde.

57. La discussion générale a déjà considérablement avancé. Je note que le problème du développement économique des pays sous-développés a été traité avec insistance par de nombreux orateurs. Le représentant du Brésil, ouvrant la discussion générale cette année, a consacré la quasi-totalité de son intervention à ce problème [797^e séance]. Il a demandé instamment

à l'Organisation de concentrer ses efforts sur la lutte contre le sous-développement. Le même thème figurait dans de nombreuses autres interventions. Ma délégation a entendu ces appels avec grande sympathie et compréhension. Nous aussi, nous demandons instamment aux Nations Unies, et notamment aux nations industrialisées, d'accorder une attention particulière à ce problème.

58. Il y a, dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général, un paragraphe que nous considérons comme particulièrement important. C'est pour quoi je me permettrai de le citer en partie:

"L'activité la plus importante de l'Organisation dans l'Asie du Sud-Est a trait à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. La coopération établie à cette fin entre les quatre pays riverains — Laos, Cambodge, République du Viet-Nam (Sud-Viet-Nam) et Thaïlande — bénéficie d'une assistance fournie par l'intermédiaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient et des programmes d'assistance technique de l'ONU et des institutions spécialisées, ainsi que sur une base bilatérale. Les travaux sont en bonne voie et il faut espérer qu'on pourra obtenir assez rapidement des résultats pour certains affluents du Mékong pendant que se poursuivront la recherche et la planification concernant l'ensemble du bassin. L'ensemble du projet ouvre des perspectives très prometteuses: la coopération régionale et l'assistance accordée par les Nations Unies ou par leur intermédiaire créent, en l'occurrence, des possibilités qui n'existeraient pour aucun des pays intéressés s'ils agissaient isolément ou si la coopération avec d'autres pays n'était pas aussi poussée." [A/4132/Add.1, p. 4.]

59. L'entreprise du Mékong a une grande importance pour le développement économique de l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'y ajouter le poids de son prestige. La dernière phrase que j'ai citée exprime une philosophie qui, je pense, est applicable à l'ensemble du problème du développement économique dans les pays sous-développés. En raison de son importance, je voudrais répéter les dernières lignes:

"...la coopération régionale et l'assistance accordée par les Nations Unies ou par leur intermédiaire créent, en l'occurrence, des possibilités qui n'existeraient pour aucun des pays intéressés s'ils agissaient isolément ou si la coopération avec d'autres pays n'était pas aussi poussée."

60. L'Organisation des Nations Unies, les pays sous-développés eux-mêmes et les pays industrialisés ont beaucoup fait dans ce sens. Le développement économique des pays sous-développés a commencé et, dans bien des cas, il a réalisé des progrès importants. En même temps, nous devons reconnaître qu'il reste encore beaucoup plus à faire. Afin d'attirer votre attention sur les besoins flagrants qui restent à satisfaire, j'évoquerai brièvement un animal simple et fruste: le buffle d'Asie. Depuis la mer Jaune, sur la côte orientale de l'Asie, jusqu'au golfe Persique, pour des millions de paysans le buffle représente la principale source d'énergie. Il se peut qu'un jour les paysans d'Asie, comme les paysans de nombreux autres pays du monde, utilisent la machine; mais ce jour est encore lointain. Pendant des dizaines d'années encore, la plupart des paysans asiatiques continueront à se servir du buffle pour les gros travaux agricoles. Jusqu'à présent,

aucun effort systématique n'a été entrepris sur une grande échelle pour améliorer la race de cet animal. La science a donné au monde de meilleurs chevaux, de meilleurs bovins, de meilleurs porcins, de meilleures volailles et même de meilleurs chiens, mais le buffle d'Asie ne bénéficie pas encore des progrès de la science moderne. Avec le développement de l'insémination artificielle, une campagne entreprise en coopération sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer le buffle d'Asie peut grandement contribuer au progrès économique de nombreux pays asiatiques.

61. Dans les pays communistes, la priorité a toujours été accordée à l'industrie lourde. Dans les pays libres du monde, le développement économique commence généralement par l'amélioration de l'agriculture et l'implantation d'industries légères. Je ne veux pas ici discuter de l'ordre de développement qui est le plus souhaitable. Ce que je veux faire observer c'est que dans tous les pays sous-développés, avant même que ne soit achevé le travail d'amélioration de l'agriculture et de développement des industries légères, le besoin et le désir de créer une industrie lourde deviennent de plus en plus manifestes. Ce serait une perte de temps si l'Organisation des Nations Unies, dans les efforts qu'elle déploie pour aider les pays sous-développés, se préoccupait uniquement de l'agriculture et de l'industrie légère. Nous devons prévoir l'étape suivante, à savoir le passage de l'industrie légère à l'industrie lourde et établir des plans en conséquence.

62. Les progrès de l'industrie lourde dans les pays sous-développés se heurtent à deux difficultés sérieuses. En premier lieu, cette industrie exige d'ordinaire des capitaux considérables. Son financement est beaucoup plus difficile que celui de l'industrie légère, du seul fait que des sommes beaucoup plus importantes lui sont nécessaires. En second lieu, un pays sous-développé qui établit quelque forme d'industrie lourde, par exemple une usine d'automobiles ou de machines agricoles, doit faire face à la situation paradoxale d'un marché intérieur très limité au début. Les produits de l'industrie légère trouvent un débouché naturel et immédiat parmi les populations nombreuses des pays sous-développés. Mais les produits de l'industrie lourde, à cause de leur prix et du faible pouvoir d'achat des populations des pays sous-développés, ne peuvent avoir au début qu'un marché très limité. C'est un domaine dans lequel — pour reprendre le jugement avisé du Secrétaire général — "la coopération régionale et l'assistance accordée par les Nations Unies ou par leur intermédiaire créent, en l'occurrence, des possibilités qui n'existeraient pour aucun des pays intéressés s'ils agissaient isolément ou si la collaboration avec d'autres pays n'était pas aussi poussée".

63. Il est clair que les usines d'industrie lourde doivent être, au moins dans leurs débuts, des entreprises coopératives mises sur pied par plusieurs pays d'une même région. Ou encore les pays d'une même région peuvent s'entendre sur une certaine division du travail, chacun se spécialisant dans quelques produits et ouvrant ses marchés aux produits de l'industrie lourde des autres. Dans la région du monde d'où je viens, un marché commun n'est pas très important pour les industries légères, mais il est essentiel pour les industries lourdes. Je recommande ces suggestions à l'attention du Conseil économique et social, de même qu'à celle du Secrétaire général et de ses collaborateurs avisés dans le domaine économique et je leur

demande de faire, à cet égard, tout au moins une étude préliminaire.

64. A la treizième session de l'Assemblée générale, dans mon intervention au cours de la discussion générale, j'ai rendu compte de façon assez détaillée des progrès économiques de Taïwan. Je ne me répéterai pas. Les progrès se sont poursuivis. Auparavant, nous comptions trop sur l'exportation d'un seul produit, le sucre, et notre économie en avait beaucoup souffert. Bien que le volume de nos exportations ait augmenté, la proportion du sucre dans le total des exportations est tombée de plus de 70 pour 100 à un peu plus de 50 pour 100. Maintenant, nous nous efforçons d'accroître nos exportations de produits industriels et ces efforts ont été couronnés d'un modeste succès.

65. Nous entendons beaucoup parler des progrès économiques des pays communistes. Leur propagande mondiale souligne les prétendus "pas de géant" qu'ils ont faits dans la voie de l'industrialisation. Il y a une grande différence entre les progrès accomplis dans un climat de liberté et ceux qui le sont sous une dictature. L'asservissement d'un peuple au nom de l'industrialisation, même si celle-ci est couronnée de succès, doit être condamné. Mais, en fait, beaucoup de ces prétendus progrès annoncés à cor et à cri sont une invention pure. Les conditions économiques en Chine continentale sont devenues tellement mauvaises que les communistes ont été obligés de réviser leurs chiffres de propagande.

66. Au début de cette année, les communistes ont prétendu qu'en 1958 leurs récoltes avaient totalisé 375 millions de tonnes métriques, soit près du double du total de 1957. Et ils désiraient que le monde croie à ce miracle de leur système. Mais, dans un communiqué du 26 août dernier, le comité central du parti communiste a avoué que ce chiffre était totalement erroné. Les communistes disent maintenant que la récolte de 1958 n'a atteint que 250 millions de tonnes métriques, soit 125 millions de tonnes de moins que le chiffre allégué précédemment. Les chiffres avancés à l'égard de quelques récoltes particulières sont aussi très révélateurs. Ils avaient prétendu que leur récolte de coton s'était élevée à 3.320.000 tonnes; maintenant, ils ont réduit leur estimation à 1.200.000 tonnes. De même, les chiffres avancés pour la récolte des arachides ont été réduits de 4 millions de tonnes à 1.200.000 tonnes. Sur la base de leurs allégations précédentes, les communistes s'étaient assigné comme but, pour la récolte de 1959, 525 millions de tonnes de produits alimentaires. Ils ont maintenant ramené ce chiffre à 275 millions de tonnes, soit une réduction de près de 50 pour 100. Toutes ces réductions couvrent de ridicule les statistiques des communistes. Il ne faut donc pas prendre trop au sérieux leurs chiffres passés, présents ou futurs.

67. Dans le domaine industriel, je prendrais l'exemple de l'acier. Les communistes avaient d'abord annoncé que la production d'acier avait atteint 11.020.000 tonnes en 1958. Maintenant, ils disent que, sur ce chiffre, 8 millions de tonnes conviennent aux usages industriels. L'objectif de 18 millions de tonnes, fixé pour 1959, a été ramené maintenant à 12 millions de tonnes.

68. Les communistes de la Chine continentale avaient salué l'année 1958 comme l'avènement du "grand essor". Une partie importante de cet "essor" devait être accomplie grâce aux fours primitifs familiaux. Les communistes mobilisèrent, selon leur propre chiffre, 60 millions de personnes pour produire de la

fonte par ces méthodes primitives. De fait, ils obtinrent de cette façon, l'année passée, les trois quarts de leur production de fonte. Mais les experts japonais qui visitèrent ces fours au moment où cette campagne battait son plein rapportèrent que de 5 à 10 tonnes de charbon devaient être brûlées pour produire 1 tonne de fonte, alors que 800 kilos de charbon donnent normalement le même résultat dans un haut fourneau moderne. Une bonne partie de la fonte produite dans ces fours primitifs avait une telle teneur en phosphore et en soufre qu'elle était inutilisable pour le coulage ou la fabrication de l'acier. Maintenant, les communistes ont décidé de ne plus faire figurer cette méthode de production au plan économique de l'Etat. En d'autres termes, cette expérience hasardeuse devra être abandonnée.

69. Un autre aspect important de ce "grand essor" est l'organisation des "communes populaires". La première d'entre elles a été créée en avril 1958 dans la province du Ho-nan, en Chine septentrionale. Elle provenait de la fusion de 27 coopératives de production agricole, comprenant 9.300 familles, soit 43.000 personnes. Elle avait été nommée la "commune Spoutnik". Le 29 août 1958, le comité central du parti communiste chinois adopta une résolution tendant à la création de communes dans toutes les régions rurales de la Chine continentale. Moins de deux mois plus tard, le 20 octobre 1958, Pékin annonçait que 26.578 communes avaient déjà été organisées, comprenant 127 millions de familles, soit 95 pour 100 de toute la population rurale.

70. La "commune" achève la collectivisation de la propriété, y compris la terre, les instruments de travail, les animaux et les maisons. En outre, en forçant les paysans à vivre dans des dortoirs, à manger dans des réfectoires communs et à confier leurs enfants à des garderies communes, les communistes ont l'intention d'abolir la famille. Ils militarisent la main-d'œuvre. Les gens ne sont plus membres d'une famille, mais d'une brigade, d'une compagnie ou d'un peloton de travail. Ils commencent et terminent leur travail au son du clairon. Dans le numéro du 16 septembre 1958 du Drapeau rouge, principale revue doctrinale des communistes chinois, un rédacteur a estimé que le système de la commune, grâce à sa discipline militaire, pouvait économiser de 25 à 30 pour 100 des heures de travail.

71. En dehors de ses aspects inhumains et brutaux, la commune s'est avérée être une faillite économique. La situation alimentaire dans les villes et les campagnes est pire que jamais cette année et les exportations de denrées alimentaires ont diminué. Du simple point de vue économique, la commune devrait constituer un avertissement pour les pays sous-développés lorsqu'ils établissent leurs plans de développement. Les êtres humains, réduits en esclavage, perdent même une partie de leur potentiel économique ou, plus précisément, de leur productivité. La liberté humaine a même une valeur économique.

72. Le professeur Richard L. Walker, éminente autorité sur les questions de Chine et d'Extrême-Orient, a publié dans le numéro du 15 juin 1959 (2ème partie) de la revue hebdomadaire The New Leader une série de "Lettres des communes", qui brossent un tableau fidèle de la misère et du désespoir qu'engendre ce régime.

73. Le "grand essor" des communistes chinois ne peut servir aux autres pays sous-développés qu'à titre d'exemple à ne pas suivre.

74. Permettez-moi d'aborder maintenant le problème du désarmement. Pendant la présente session, la Première Commission et plus tard l'Assemblée elle-même consacreront sans doute beaucoup de temps à cette question vitale. Je n'entrerai pas dans les détails pour le moment. Je voudrais seulement suggérer certaines façons d'aborder le problème qui, à mon avis, pourront contribuer à rendre les débats efficaces et fructueux.

75. Dès le début de son existence, l'Organisation des Nations Unies a discuté du problème du désarmement. L'une des difficultés auxquelles elle s'est heurtée est la tendance constante à la propagande, qui ne fait qu'obscurcir et rendre confus le fond de la question. Premièrement, j'espère que cette année la propagande sera absente du débat. A cette fin, les pays qui ne sont pas immédiatement et profondément intéressés à la question pourront contribuer à créer une atmosphère sereine et réaliste. Nous devons éviter les généralités et les lieux communs et nous soucier de questions concrètes, tant à l'égard des objectifs du désarmement qu'en ce qui concerne les moyens de les atteindre.

76. Deuxièmement, il est bon de se souvenir que la course aux armements et les conflits politiques sont inextricablement liés les uns aux autres. Il est vain maintenant de se demander si les conflits politiques sont la cause, et la course aux armements l'effet, ou vice versa. Chronologiquement, je crois que les conflits politiques ont provoqué la course aux armements. Cependant, cette dernière, au point où elle en est, devient à son tour la cause de conflits politiques. Les armements et les conflits politiques me semblent aussi interdépendants que les pieds d'un homme: lorsqu'un pied fait un pas, l'autre doit faire le suivant. Toute autre façon d'envisager la situation est utopique. Le désarmement et la solution des problèmes politiques doivent aller de pair.

77. En troisième lieu, le point de savoir si le désarmement doit être général et se faire tout d'un coup ou s'il doit s'effectuer par étapes ne soulève pas de question de principe. Le critère est ici le caractère pratique de l'une ou l'autre solution. A mon avis, l'Assemblée jugera que le désarmement par étapes est de loin la méthode la plus satisfaisante.

78. Enfin, le désarmement par étapes a l'avantage de pouvoir s'accompagner d'un contrôle. Il est aujourd'hui évident qu'il ne saurait y avoir de désarmement sans contrôle. Il est évident aussi que personne ne souhaite le contrôle à seule fin de contrôler ou pour se livrer à l'espionnage. Désarmement et contrôle doivent aller de pair et être étroitement coordonnés. Si nous désarmons par étapes, le contrôle peut s'exercer de même. Si, lors de la première étape, les nations en cause constatent que le contrôle est satisfaisant et effectif, les étapes ultérieures, qui seront sans doute les plus importantes, en seront facilitées.

79. Mue par ces considérations, ma délégation se joindra volontiers aux autres délégations pour promouvoir le désarmement.

80. La question de Corée doit retenir l'attention de l'Assemblée générale. Elle se pose parce que les Nations Unies n'ont pas achevé leur mission qui consistait à unifier la Corée grâce au processus démocratique d'élections libres. Le communisme international a opposé son veto à ce processus démocratique, empêchant ainsi le peuple coréen de réaliser ses aspirations profondes. J'estime que les Nations

Unies ne devraient pas s'incliner définitivement devant ce veto.

81. Ma délégation espère que la République de Corée de même que la République du Viet-Nam seront bientôt admises dans l'Organisation des Nations Unies.

82. Avant de conclure je voudrais faire quelques brèves observations sur les événements tragiques qui se sont récemment déroulés au Tibet. Je dirai d'abord quelques mots du régime politique du Tibet.

83. La Constitution de la République de Chine stipule à l'article 120 que "le système de gouvernement autonome du Tibet est garanti". Cette constitution a été adoptée par l'Assemblée nationale le 25 décembre 1946, avec la participation de représentants du Tibet. Il est à noter que la Constitution n'a pas instauré un nouveau régime au Tibet. Elle a reconnu et sanctionné le régime d'autonomie qui existait à l'époque.

84. Voici maintenant quelle est la politique de mon gouvernement en ce qui concerne l'avenir du Tibet. Peu après la révolte de mars dernier, le président Tchang Kai-shek a adressé aux Tibétains, le 26 mars 1959, un message dans lequel il déclarait notamment:

"Le Gouvernement de la République de Chine a toujours respecté les traditions politiques et sociales du Tibet; il a toujours favorisé les croyances religieuses de sa population et l'a laissée libre de choisir le mode de vie qui lui convenait. Aujourd'hui je tiens à affirmer solennellement au sujet des institutions et du régime politique du Tibet dans l'avenir qu'aussitôt que le régime communiste fantoche de la Chine continentale aura été renversé et que le peuple du Tibet sera de nouveau libre d'exprimer sa volonté, le gouvernement aidera le peuple tibétain à réaliser ses aspirations propres conformément au principe de libre détermination."

85. Enfin je tiens à exprimer le sentiment de tous les Chinois libres devant l'emploi de la force par les communistes et les atrocités qu'ils ont commises au Tibet. Afin de préciser ma position, je me référerai à un débat qui a eu lieu à la session de l'Organisation des Nations Unies en 1950.

86. Le 17 novembre 1950, le chef de la délégation du Salvador a adressé une lettre au Président de l'Assemblée générale pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour de la session un point intitulé "Invasion du Tibet par des forces étrangères"^{2/}. La proposition du Salvador n'a jamais atteint la tribune de l'Assemblée générale, mais elle a été longuement discutée au Bureau. A cette occasion, ma délégation a fait au Bureau la déclaration suivante:

"L'envoi par le régime fantoche de Pékin d'une armée au Tibet indigné le peuple chinois ainsi que les peuples pacifiques des autres régions du monde. Il ne peut se justifier du point de vue de l'intérêt chinois. En usant de la force au Tibet, les communistes chinois lèsent d'une façon permanente les intérêts de la Chine sur deux points. Tout d'abord, l'emploi de la force laissera sans aucun doute des séquelles de haine entre la branche tibétaine et les autres branches de la famille chinoise. Il amorce une inimitié entre les membres de la famille. En second lieu, l'action des communistes chinois porte

atteinte à la compréhension amicale qui existe entre la Chine et l'Inde^{3/}."

C'est ainsi que mon gouvernement considérerait l'envoi d'une armée au Tibet en 1950. A cet égard nos sentiments n'ont pas changé depuis cette date.

87. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les Chinois libres suivent les enseignements de Sun Yat-sen. Il avait appris au peuple chinois à se considérer comme les membres d'une grande famille comportant cinq branches: la branche han, la branche mandchoue, la branche mongole, la branche musulmane et la branche tibétaine. Il a aussi proclamé que ces cinq branches ne devraient jamais recourir à la force pour régler leurs différends.

88. Les atrocités commises par les communistes au Tibet sont encore plus odieuses au peuple chinois qu'elles ne le sont à la Commission internationale de juristes dont j'ai eu l'honneur de citer le rapport^{4/} à l'Assemblée il y a quelques jours [801ème séance]. En tant que représentant de la Chine, je déclare du haut de cette tribune que la Chine libre condamne les atrocités commises au Tibet. Ma délégation accueillera avec satisfaction toute proposition tendant à examiner cette question au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

89. M. URQUIA (Salvador) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi de dire tout d'abord quelques mots à l'adresse de notre président en titre, M. Belafunde, bien qu'il ne soit pas actuellement parmi nous.

90. Ses indiscutables mérites lui ont valu le très grand honneur de présider les travaux et les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en des circonstances particulièrement décisives pour la destinée de l'humanité et remarquables en ce sens que, grâce à la capacité d'espérance et de foi qui habite dans le cœur des hommes, l'anxiété et l'angoisse qu'ont provoquées le progrès prodigieux de la technique et l'augmentation concomitante de la puissance et des moyens de destruction des Etats les plus développés sur les plans économique, scientifique, technologique et industriel semblent nous laisser un instant de répit.

91. Admirateur des qualités et des insignes vertus de son pays, la République du Pérou, admirateur aussi de ses hautes qualités d'homme d'Etat, de diplomate, de juriste, d'orateur et de publiciste, je suis heureux de pouvoir dire devant cette assemblée mondiale combien mes compatriotes et mon gouvernement se sont réjouis de son élection unanime à ce poste si élevé et j'ai plaisir à lui souhaiter, pour ma part, la plus grande réussite, ce dont d'ailleurs personne ne doute, car nous connaissons toutes ses capacités intellectuelles, sa pondération et son tact, sa longue expérience des activités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que cette sympathie et cette générosité débordantes qui le caractérisent.

92. Bien que j'aie l'intention, au cours de cette déclaration, de parler des problèmes politiques et d'autres questions importantes qui préoccupent les Nations Unies, je voudrais tout d'abord évoquer la question dont dépend le plus directement le bien-être général

^{3/} Cette déclaration a été faite le 24 novembre 1950 à la 73ème séance du Bureau (cinquième session), dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme analytique.

^{4/} International Commission of Jurists, *The Question of Tibet and the Rule of Law — A Preliminary Report*, Genève, 1959.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document A/1534.

des peuples ici représentés, ainsi que de ceux qui ne le sont pas encore, mais qui devront l'être un jour pour que notre organisation puisse être véritablement fidèle à la vocation d'universalité qui devrait être la sienne de par sa nature même. Je veux parler évidemment de la question du développement insuffisant de vastes régions du monde, qui, non seulement, se traduit et se manifeste par l'ignorance, la maladie et la misère pour une grande partie des populations qui y vivent, mais encore qui est une cause évidente, entre les peuples, de malaises, de frictions et de conflits qui risquent de déclencher des guerres internationales.

93. Les Nations Unies, soumises à des limites qu'il n'a pas été possible de surmonter jusqu'à présent, accomplissent une œuvre méritoire dans le domaine de la coopération internationale par l'intermédiaire d'organismes aussi importants que le Service de gestion de l'assistance technique et le Fonds spécial récemment créé. La délégation salvadorienne se plaît à reconnaître avec gratitude, au nom de son gouvernement, l'aide que son pays a reçue de ces deux organismes, ainsi que de la Commission économique pour l'Amérique latine [CEPAL], notamment pour la mise en œuvre de différents projets du programme d'intégration économique de l'Amérique centrale et du premier projet de l'Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale.

94. Entre les cinq républiques d'Amérique centrale — le Costa-Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador — se poursuit la mise en œuvre du programme de libres échanges commerciaux et d'intégration économique de l'Amérique centrale, qui a été formulé à la CEPAL sur l'initiative des ministres de l'économie des cinq Etats et qui a été entrepris il y a quelques années.

95. Comme on a pu s'en rendre compte pendant la huitième session de la CEPAL, qui s'est tenue vers le milieu de cette année à Panama, les pays de la région sont convaincus que la création d'un marché commun latino-américain est indispensable à leur développement.

96. En ce qui concerne le problème du sous-développement, un événement d'importance primordiale pour les peuples d'Amérique latine a été l'initiative que le Président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, a prise pour ranimer l'unité et la solidarité de nos peuples et leur permettre de mieux servir la cause de la paix par une politique — "l'Opération panaméricaine" — destinée à stimuler énergiquement le développement concerté de nos économies; cette politique est considérée comme l'instrument le plus propre à délivrer nos populations de la misère, de l'ignorance et de la souffrance et à empêcher que le mécontentement et le désespoir ne les poussent à embrasser des idéologies étrangères, contraires à leurs traditions religieuses et culturelles, mais sans doute attrayantes en ce sens qu'elles font entrevoir fallacieusement aux masses éberluées un merveilleux univers de bonheur.

97. Mon gouvernement, comme ceux de toutes les républiques américaines, a accueilli avec satisfaction l'initiative du Président du Brésil et lui a offert tout de suite son appui enthousiaste, car il est certain que, comme l'a dit le Ministre des affaires extérieures du Brésil dans son discours de l'an dernier devant l'Assemblée [749^e séance], celui qui reste insensible aux angoisses et aux besoins de son propre peuple et qui, sous prétexte de servir de lointains idéaux de l'ensemble de l'humanité, néglige de remédier aux

maux dont souffre son peuple dans l'immédiat n'a pas qualité pour lever l'étendard d'une espérance nouvelle.

98. L'un des problèmes économiques les plus graves, qui est aussi l'une des principales causes du malaise existant dans de nombreux pays, provient de l'instabilité et du niveau peu élevé des prix pratiqués sur les marchés internationaux pour des produits de base tels que le café, dont dépend étroitement l'économie d'un grand nombre de pays d'Amérique latine et de divers territoires africains liés à des pays européens. Le déséquilibre entre la production et la consommation de café, ainsi que la baisse des prix qui en résulte, a obligé les pays d'Amérique latine producteurs de café à engager, depuis trois ans, des négociations en vue de parvenir à la stabilisation. Les accords que l'on avait conclus jusqu'à présent ne concernaient que les pays d'Amérique latine, mais heureusement, le 24 septembre 1959, un Accord international sur le café a pu être signé, à Washington, non seulement par les pays producteurs d'Amérique latine, mais aussi par la Communauté française au nom de plusieurs territoires et par le Portugal au nom de l'Angola. De leur côté, le Royaume-Uni et la Belgique ont souscrit aux annexes, au nom de certains territoires, ce qui permet d'espérer qu'ils coopéreront à la mise en œuvre et à l'application de ce traité, dont l'objet est d'adapter l'offre de café à la demande, d'assurer l'écoulement satisfaisant du produit sur les marchés internationaux et d'en stimuler la consommation dans le monde entier, afin de contribuer à intensifier le commerce entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

99. Cet accord international n'est qu'une mesure provisoire, d'une durée relativement brève, mais il permet d'espérer la conclusion d'un accord à long terme de nature à assurer la normalisation du commerce du café au cours des années à venir, et l'on est fondé à croire que sa mise en vigueur permettra à certains pays, notamment au Salvador, de jouir d'une tranquillité économique qui facilitera la mise en œuvre de leurs programmes de développement.

100. C'est pour moi un motif de satisfaction et de fierté que de pouvoir parler des efforts que les Etats américains déploient pour renforcer la démocratie et faire respecter effectivement les droits de l'homme.

101. En accord total avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notre organisation régionale réaffirme, dans son instrument constitutif, que "la solidarité des Etats américains et les buts élevés qu'ils poursuivent exigent de ces Etats une organisation politique basée sur le fonctionnement effectif de la démocratie représentative" et elle proclame "les droits fondamentaux de la personne humaine sans aucune distinction de race, de nationalité, de religion ou de sexe".

102. Des déclarations identiques ou analogues ont été faites à maintes reprises au cours de la Conférence interaméricaine et, dernièrement, à la cinquième Réunion de consultation des ministres des affaires étrangères des Etats américains, qui s'est tenue au milieu du mois d'août dans la capitale du Chili, ces ministres ont, après plusieurs jours de travaux, signé la magnifique "Déclaration de Santiago de Chili", qui exprime la profonde conviction démocratique de nos peuples. Voici l'essentiel de cette déclaration:

"1. Le principe de la souveraineté de la loi doit être assuré par l'indépendance des pouvoirs et le contrôle de la légalité des actes du gouvernement par les organes juridiques de l'Etat.

"2. Les gouvernements des républiques américaines doivent émaner d'élections libres.

"3. Le maintien indéfini au pouvoir ou l'exercice du pouvoir sans terme déterminé et avec le but évident de s'y maintenir indéfiniment est incompatible avec l'exercice effectif de la démocratie.

"4. Les gouvernements des Etats américains doivent maintenir un régime de liberté individuelle et de justice sociale fondé sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

"5. Les droits de l'homme qui sont inscrits dans la législation des Etats américains doivent être protégés par des moyens judiciaires efficaces.

"6. Le recours systématique à la proscription pour des motifs politiques est contraire à l'ordre démocratique américain.

"7. La liberté de la presse, de la radio et de la télévision et, en général, la liberté d'information et d'expression constituent des conditions essentielles de l'existence d'un régime démocratique.

"8. Les Etats américains doivent, pour renforcer les institutions démocratiques, collaborer les uns avec les autres dans la mesure de leurs moyens et conformément aux dispositions de leurs lois en vue de consolider et de développer leur structure économique et d'assurer à leurs peuples des conditions de vie justes et humaines."

103. Dans un autre document, non moins important, sur "Le sous-développement économique et le maintien de la démocratie", la cinquième Réunion de consultation des ministres des affaires étrangères a déclaré que "la stabilité de la démocratie, le respect des droits de l'homme, la sécurité de l'hémisphère et sa défense contre les périls qui menacent la liberté et l'indépendance des républiques américaines exigent le développement de la coopération économique entre elles en vue d'élever le niveau de vie d'une population en voie d'accroissement rapide".

104. La même Réunion des ministres des affaires étrangères des Etats américains a décidé de créer une commission interaméricaine des droits de l'homme, chargée d'assurer le respect de ces droits et qui sera organisée par le Conseil de l'Organisation des Etats américains et dotée des attributions que ce conseil lui assignera.

105. Les ministres des affaires étrangères ont décidé de confier au Conseil interaméricain de juristes la préparation de projets de conventions sur les droits de l'homme et sur la création d'une cour interaméricaine des droits de l'homme, ainsi que d'autres organismes appropriés chargés d'assurer l'application et le respect de ces droits.

106. Le Conseil interaméricain de juristes, dont la quatrième réunion a eu lieu dans la même ville de Santiago de Chili, peu après la clôture de la Réunion des ministres des affaires étrangères, a procédé rapidement à l'élaboration d'un projet de convention sur les droits de l'homme qui, selon la décision prise par les ministres, devra être envoyé aux gouvernements pour étude et être soumis en temps utile à l'examen de la onzième Conférence interaméricaine qui se tiendra à Quito, capitale de l'Equateur, à partir du 1er février 1960.

107. Ce projet de convention énonce, d'une part, les droits civils et politiques de l'homme et, d'autre part,

ses droits sociaux, économiques et culturels, puis établit deux organes: une Cour interaméricaine des droits de l'homme, investie de fonctions juridiques, et une Commission interaméricaine de protection des droits de l'homme, chargée de sauvegarder ces droits.

108. Nous qui avons eu le privilège de participer aux importantes réunions de Santiago de Chili et de collaborer activement à la rédaction des déclarations et résolutions que j'ai mentionnées, ainsi que du projet de convention sur les droits de l'homme, nous espérons que les principes et normes consignés par les ministres des affaires étrangères puis par les juristes panaméricains dans ces documents deviendront un jour une réalité dans toutes les républiques de cet hémisphère, sans exception aucune.

109. En ce qui concerne le projet d'une commission interaméricaine de protection des droits de l'homme, nous n'avons pas oublié qu'il existe une Commission des droits de l'homme des Nations Unies et qu'elle est — fait très important — le seul organe subsidiaire dont la création ait été prévue par la Charte, mais nous avons été préoccupés par une constatation peu encourageante: c'est que la Commission des Nations Unies a renoncé, de son propre chef, à remplir un rôle véritable de protection des droits de l'homme, comme le veut la Charte. C'est ce qui a amené un juriste et auteur aussi réputé que Lauterpacht à dire qu'une commission des droits de l'homme qui s'est dénié à elle-même le droit de prendre des mesures qui ne soient pas purement théoriques à l'égard de plaintes pour violations de ces droits ne réaliserait pas l'objectif qu'elle a qualité pour réaliser en vertu de la lettre et de l'esprit de la Charte^{5/}.

110. En pratique, la Commission des droits de l'homme se consacre uniquement à l'élaboration de projets relatifs à ces droits et, entre autres travaux de mérite indéniable, elle a établi le projet qui a servi de base à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les deux projets de pactes relatifs aux droits de l'homme que la Troisième Commission de l'Assemblée générale étudie sans hâte depuis plusieurs années. Nous croyons que l'orientation de la Commission interaméricaine sera différente. Son nom même exprime la fonction de protection que l'on désire lui donner: Commission interaméricaine de protection des droits de l'homme.

111. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Alfredo Ortiz Manca, ses conseillers à la réunion de Santiago, qui étaient nos ambassadeurs à Washington et à Lima, M. Héctor David Castro et M. Francisco Lino Osegueda, ainsi que moi-même et de nombreux autres délégués, nous avons mis tous nos efforts et toute notre foi dans le destin de l'Amérique au service de ces travaux si importants. Les agences internationales ont d'ailleurs largement diffusé le résultat de nos travaux.

112. Heureusement, nous avons pu bénéficier de l'appui enthousiaste du Président de la République, le lieutenant-colonel José María Lemus, qui, en prenant la parole devant l'Assemblée législative du Salvador, le 14 septembre dernier, pour rendre compte de l'oeuvre réalisée au cours de la troisième année de son mandat, a prononcé des paroles qu'il me semble bon de rappeler ici, à propos de la démocratie et du respect des droits de l'homme:

^{5/} H. Lauterpacht, *International Law and Human Rights*, Londres, Stevens and Sons, Limited, édit., 1950, p. 229.

"Dès le début de mon mandat, j'ai déclaré que de mon succès électoral ne résulterait aucune distinction entre vainqueurs et vaincus. Dès le premier instant, j'ai voulu que nous nous écartions de la tradition selon laquelle, lorsque certains accèdent au pouvoir, d'autres prennent le chemin de la prison ou de l'exil. Jusqu'à présent, malgré l'incompréhension qu'a rencontrée mon gouvernement, nul ne peut citer un cas d'emprisonnement politique ni indiquer le nom d'une seule personne exilée, persécutée ou torturée pour ses idées politiques ou pour ses sympathies personnelles."

113. De tous les problèmes politiques inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, le plus important est sans aucun doute la question du désarmement.

114. Outre le point 66, relatif au rapport de la Commission du désarmement, nous voyons à l'ordre du jour certains autres points si étroitement liés à la question fondamentale que l'un d'entre eux — le désarmement général et complet [point 70] — n'est autre que cette question même, envisagée avec imagination dans ses conséquences ultimes. Les mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires [point 67] ainsi que la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires [point 69] touchent aussi de très près au désarmement puisqu'elles visent à limiter ou à diminuer la puissance militaire des Etats. Il n'en est pas de même de la question des essais nucléaires français au Sahara [point 68]: il ne s'agit ici que d'empêcher que de tels essais aient lieu en cette partie du monde, sans prétendre que la France ne doit pas les réaliser ailleurs et sans chercher à réduire, par conséquent, les possibilités de ce pays d'augmenter sa puissance militaire grâce à la possession et au perfectionnement des armes nucléaires.

115. Quatre des membres permanents du Conseil de sécurité — les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique — ont adopté récemment une curieuse attitude à l'égard du problème du désarmement en prenant l'initiative de constituer un comité pour le désarmement composé d'eux-mêmes ainsi que de la Bulgarie, du Canada, de la Tchécoslovaquie, de l'Italie, de la Pologne et de la Roumanie.

116. Le communiqué qu'ont publié ces quatre membres permanents du Conseil de sécurité [DC/144] dit qu'ils sont persuadés que les résultats des délibérations de ce comité seront utiles pour l'examen de la question du désarmement aux Nations Unies, et que les quatre puissances tiendront la Commission du désarmement et, par son intermédiaire, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité au courant des progrès réalisés au cours des délibérations dudit comité. Le fait est cependant que ce comité a été constitué d'une manière insolite, sans le concours et à l'insu de l'Organisation des Nations Unies. A sa dernière session, l'Assemblée générale a décidé que la Commission du désarmement serait composée de tous les Etats Membres [résolution 1252 D (XIII)] et voici que, maintenant, ni cette commission, ni l'Assemblée générale, ni le Conseil de sécurité n'ont été consultés à propos de la création d'un comité dont le rôle consiste à explorer les voies qui peuvent conduire à la limitation et à la réduction de tous les types d'armement et de forces armées sous un contrôle international effectif. On s'est borné à demander que se réunisse la Commission du désarmement pour l'informer de la décision des grandes puissances.

117. Il ne nous reste qu'à souhaiter que les délibérations de ce comité soient fructueuses et que nous parvenions grâce à elles à la solution du problème le plus inquiétant et le plus difficile de notre temps.

118. Le voyage que fait ces jours-ci aux Etats-Unis le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Nikita Khrouchtchev, semble nous autoriser à espérer qu'il sera possible de mettre fin à la guerre froide et de résoudre des problèmes tels que celui du désarmement, de la situation anormale de l'Allemagne et de Berlin, et bien d'autres encore. Cependant, sans être complètement pessimistes, nous ne pouvons échapper à la crainte que, derrière l'enthousiasme fervent pour la paix, la coexistence et la collaboration amicale entre tous les peuples du monde que le chef du Gouvernement soviétique a exprimé dans ses discours, ne se dissimule la volonté de poursuivre les plans d'expansion et de maintenir dans le même état de sujétion de vastes secteurs de l'Europe orientale et d'autres régions du globe. Il faudra attendre les résultats des conversations entre M. Khrouchtchev et le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, et voir l'attitude qu'adopteront dorénavant les représentants de l'Union soviétique à l'Assemblée générale, au Comité des Dix pour le désarmement et aux réunions de Genève.

119. Le gouvernement de mon pays souhaite vivement que l'on trouve une solution aux problèmes politiques mondiaux et, en particulier, que l'on arrive à un accord satisfaisant sur le statut de Berlin et que l'on mette fin à la division artificielle imposée depuis longtemps à l'Allemagne, à la Corée et au Viet-Nam. Aucune de ces questions ne sera résolue de façon décisive et durable si l'on ne tient pas compte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du droit des nations à leur unité et à leur indépendance.

120. Aucun changement politique ne devrait être réalisé par la force ou contre la volonté des populations directement intéressées. Ce n'est que lorsque ce principe sera vraiment respecté que nous parviendrons à nous assurer un ordre harmonieux et fécond, car c'est alors seulement que la justice régnera dans les relations internationales.

121. Ceci m'amène à évoquer le cas lamentable du Tibet, qui a pris dernièrement un caractère d'extrême gravité et qui avait déjà été signalé par le Salvador au cours de la cinquième session de l'Assemblée générale, en novembre 1950. A ce moment-là, alors que les forces communistes envoyées par Pékin avaient envahi injustement le territoire de ce petit pays pacifique, la délégation du Salvador, sur instructions spéciales de son gouvernement, a demandé de façon urgente l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une question intitulée "Invasion du Tibet par des forces étrangères".

122. M. Héctor David Castro, qui était alors président de la délégation du Salvador, déclarait dans le mémorandum explicatif présenté à cette occasion:

"Le fait que ces forces allaient être envoyées dans le territoire du Tibet a été publiquement annoncé à Peï-ping. Il a aussi été annoncé que le Tibet envoyait des plénipotentiaires à Peï-ping pour y négocier avec le gouvernement afin de régler les différends et d'éviter l'ouverture d'un conflit. En dépit de ce geste pacifique, ces forces armées ont reçu l'ordre d'avancer et ont pénétré sur le territoire de l'Etat du Tibet. Le Gouvernement du Tibet a adressé un

appel à l'Organisation des Nations Unies pour la prier d'offrir ses bons offices en vue de résoudre pacifiquement le conflit qui a déjà éclaté. L'Assemblée générale des Nations Unies ne peut pas s'abstenir de répondre à cet appel, à moins qu'elle ne veuille méconnaître sa responsabilité primordiale de "maintenir la paix et la sécurité internationales", qui figure au paragraphe 1 de l'Article premier de la Charte."

Plus loin, M. Castro ajoutait:

"En prescrivant à sa délégation de demander à l'Assemblée générale d'inscrire l'affaire du Tibet à l'ordre du jour de sa présente session, le Gouvernement du Salvador a déclaré qu'en ne prenant pas en considération un cas d'agression internationale tel que celui dont est victime le Tibet — petit pays qui possède un gouvernement autonome — notre organisation porterait, aux yeux du monde, un coup fatal à son prestige^{6/}."

123. Ce mémorandum explicatif était accompagné d'un projet de résolution rédigé dans les termes suivants:

"L'Assemblée générale,

"Prenant acte du fait que la paisible nation du Tibet a été envahie, sans aucune provocation de sa part, par des forces étrangères venant du territoire administré par le gouvernement établi à Pef-ping,

"Décide:

"1. De condamner cet acte d'agression non provoquée contre le Tibet;

"2. De constituer un comité composé de ... (noms des pays) ... qui sera chargé d'étudier les mesures appropriées que l'Assemblée générale pourrait prendre en cette affaire;

"3. De charger le comité de procéder à cette étude en tenant particulièrement compte de l'appel adressé à l'Organisation des Nations Unies par le Gouvernement du Tibet, et de faire rapport à l'Assemblée générale le plus tôt possible au cours de la présente session."

124. Le Bureau décida de renvoyer à une date ultérieure la discussion sur l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par le Salvador. Pour prendre cette décision, le Bureau a tenu compte, par-dessus tout, de l'opinion exprimée au cours des débats par le représentant de l'Inde.

125. Le compte rendu analytique de la séance du Bureau contient notamment les paragraphes suivants:

"24. Le Jam Sahab de NAWANAGAR (Inde) déclare que son gouvernement a attentivement étudié le problème posé par la proposition du Salvador tendant à inscrire la question de l'invasion du Tibet par des forces étrangères à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est là une question qui intéresse au premier chef l'Inde et la Chine. On reconnaîtra en effet que l'Inde, pays voisin de la Chine et du Tibet, qui a des rapports amicaux avec ces deux pays, est le pays le plus intéressé au règlement de cette question. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Inde désire tout particulièrement qu'elle fasse l'objet d'un règlement pacifique.

"25. Sans entendre exprimer d'opinion au sujet des difficultés qui ont surgi entre la Chine et le Tibet, le représentant de l'Inde précise que, dans la dernière note reçue par son gouvernement, le gouvernement de Pékin a déclaré qu'il n'avait pas renoncé à son intention de régler ces difficultés de façon pacifique. Il semble que, après la chute de Chamdo, ville située à environ 480 kilomètres de Lhassa, l'avance des forces chinoises se soit arrêtée. Le Gouvernement de l'Inde est certain qu'il est encore possible de régler de façon pacifique la question du Tibet et qu'un tel règlement peut sauvegarder l'autonomie dont le Tibet jouit depuis plusieurs dizaines d'années, tout en maintenant son association historique avec la Chine.

"26. La délégation de l'Inde estime que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de renoncer, pour le moment, à l'idée d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est pourquoi le représentant de l'Inde appuie la proposition du représentant du Royaume-Uni, visant à ajourner l'examen de cette demande d'inscription^{7/}."

Tel fut le résultat de notre intervention en faveur du Tibet en 1950.

126. Lorsque aujourd'hui, neuf ans après, la presse et les milieux diplomatiques parlent avec insistance de l'injustice subie par le Dalaï-Lama en étant contraint à l'exil et de la nouvelle agression commise par le régime totalitaire de Pékin, le Salvador ne peut que déplorer qu'on n'ait pas jugé à propos de l'écouter naguère et que l'Organisation des Nations Unies ait préféré fermer les yeux devant un acte d'agression flagrant perpétré contre un pays sans défense.

127. Toujours résolu à défendre les causes justes, le Salvador appuiera toute mesure ou toute résolution de l'Organisation des Nations Unies visant à rétablir l'autonomie traditionnelle du Tibet et à sanctionner les atteintes flagrantes qui ont été faites à l'organisation politique, sociale et religieuse de ce pays, à l'autorité temporelle et spirituelle du Dalaï-Lama et aux droits fondamentaux des Tibétains, atteintes qui ont été poussées à un point où elles s'identifient au crime international de génocide.

128. Pour montrer dans quelle mesure les Nations Unies peuvent contribuer à résoudre des questions politiques délicates, qu'on me permette de rappeler ce qui s'est passé dans le cas de Chypre.

129. Comme chacun sait, cette question a été discutée au cours de plusieurs sessions de l'Assemblée générale et il paraissait difficile, sinon impossible, de concilier les positions des trois pays intéressés et des populations habitant cette île. Cependant, il est réconfortant de constater qu'à la suite du débat qui a eu lieu à la treizième session et après que l'Assemblée générale eut adopté une résolution dans laquelle elle exprimait sa confiance que les parties poursuivraient leurs efforts pour résoudre cette question d'une manière pacifique, démocratique et juste, conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 1287 (XIII)], les Gouvernements turc, grec et britannique, faisant preuve d'un louable esprit de sagesse et de conciliation, et sans écarter la participation des populations directement intéressées, c'est-à-dire les communautés grecque et turque de Chypre, sont

^{6/} Voir note 2.

^{7/} Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Annexes, Bureau, 73ème séance.

parvenus à trouver au problème politique que posait cette île célèbre de la Méditerranée une solution qui, par bonheur, rapproche les trois pays et renoue entre eux les liens d'une alliance et d'une amitié traditionnelles.

130. J'ai eu le grand honneur de présider les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa treizième session et j'ai plaisir à rappeler les interventions faites par M. Averoff-Tossizza et M. Zorlu, respectivement ministres des affaires étrangères de Grèce et de Turquie, et M. Noble, qui était alors chef de la délégation du Royaume-Uni. Beaucoup d'entre nous ont encore présente à la mémoire la discussion toujours empreinte de noblesse, de culture et de sagesse qui a eu lieu entre les Ministres des affaires étrangères grec et turc à la Première Commission.

131. La délégation du Salvador tient à féliciter les délégations britannique, grecque et turque, ainsi que les communautés grecque et turque de Chypre, de l'heureuse issue des négociations sur l'avenir de l'île. Ces négociations, menées conformément aux buts et principes des Nations Unies, ont permis de résoudre un difficile problème international et de mettre fin à un différend qui divisait trois Etats Membres. Comme les autres territoires parvenus à l'indépendance, la République de Chypre devra un jour prochain entrer dans la communauté des nations libres qui fera, j'en suis persuadé, un accueil chaleureux à ce nouvel Etat Membre de l'Organisation.

132. L'exemple de Chypre nous amène à penser que d'autres questions souvent discutées à l'Organisation des Nations Unies pourraient être elles aussi résolues si les parties intéressées s'efforçaient de rechercher des solutions satisfaisantes dans lesquelles chacune, sans sacrifier ses principes, accepterait de renoncer à certaines de ses prétentions.

133. Nous espérons qu'il en sera ainsi pour la question algérienne et nous sommes encouragés dans cet espoir par la récente déclaration du Président de la République française, le général de Gaulle, dont la teneur semble indiquer que le jour n'est pas loin où nous verrons la fin de ce grave conflit entre ce grand pays européen qu'est la France et ce peuple algérien si persévérant dans l'épreuve.

134. Est-il impossible d'arriver de même à un accord sur les graves problèmes qui depuis tant d'années opposent Israël et les Etats arabes?

135. Nous ne pourrions l'admettre sans méconnaître l'efficacité et l'autorité de notre organisation comme puissant instrument de collaboration pacifique, de négociation et d'entente entre les nations et sans nier aussi la maturité, le sens des responsabilités, l'attachement au progrès et au bien-être universels qui caractérisent également, j'ai plaisir à le dire, les dirigeants de l'admirable pléiade des Etats arabes et ceux du jeune et dynamique Etat d'Israël.

136. Il est tant de questions de caractère universel ou régional qui relèvent de la compétence de l'Organisation des Nations Unies et qui sont examinées à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Conseil de tutelle ou par l'intermédiaire des institutions spécialisées que je ne puis les mentionner toutes dans une intervention comme celle que j'ai l'honneur de faire au nom de mon pays.

137. J'ai parlé assez longuement de certaines de ces questions et je tiens seulement à dire, en terminant, que les Nations Unies devraient poursuivre leurs efforts, et je suis persuadé qu'elles le feront, pour atténuer et faire disparaître la tension qui règne dans les relations internationales et le sentiment d'inquiétude, de crainte et d'angoisse qui accable les esprits à une époque où la science et la technique font des progrès prodigieux dont l'homme pourrait jouir en paix et avec joie si ces progrès n'avaient, paradoxalement, mené au bord de l'abîme la civilisation et la culture dues à des siècles d'efforts constants de l'intelligence pour dominer la nature.

138. Tous les Etats qui forment l'Organisation et même ceux qui n'en font pas encore partie doivent collaborer avec courage et persévérance à la cause de la paix, à un développement économique concerté et fécond, à la liberté du commerce et du transit par terre, par air et sur les mers et les voies navigables naturelles ou artificielles, en d'autres termes à la cause du développement économique général et du bien-être universel, du respect des obligations contractées lors de la signature de la Charte et de celles qu'imposent le droit international et la coexistence harmonieuse de tous les peuples. Mais les nations ne pourront pas collaborer vraiment dans toute la mesure de leurs moyens tant qu'elles seront divisées par la haine, la méfiance et l'esprit de domination.

139. La délégation du Salvador, se faisant l'interprète des sentiments sincères de son peuple et de son gouvernement, fait des vœux pour le succès des travaux de l'Assemblée générale, auxquels elle apportera avec enthousiasme son modeste concours; elle est certaine que Dieu inspirera la compréhension et la conciliation aux hommes d'Etat auxquels il appartient de prendre une décision devant cette terrible alternative de notre époque: survivre grâce à l'intelligence ou périr absurdement.

140. U CHAN TUN AUNG (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord d'adresser au nom de ma délégation de très chaleureuses félicitations à M. Belaïnde pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quatorzième session. Ma délégation, comme beaucoup d'autres, est convaincue qu'il est éminemment qualifié pour s'acquitter avec distinction des lourdes charges que lui imposent ses hautes fonctions. Sa longue et vaste expérience des activités de l'Organisation des Nations Unies, sa sagesse et sa pénétration lui seront certainement d'un grand secours pour assumer ses lourdes responsabilités. De la part de ma délégation et en mon nom personnel, permettez-moi d'exprimer l'espoir que, sous sa sage direction, la quatorzième session de l'Assemblée générale apportera une contribution majeure au rétablissement de la paix et de l'harmonie dans le monde.

141. Avant de traiter des questions inscrites à l'ordre du jour de la session actuelle, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour condamner le crime infâme perpétré contre la personne de l'illustre Premier Ministre de Ceylan, M. Bandaranaike. Ce crime est d'autant plus odieux que son auteur était, dit-on, revêtu de la robe sacrée des prêtres bouddhistes. Bouddhiste moi-même, je tiens à déclarer à cette tribune que la violence est absolument étrangère au bouddhisme, et à exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, notre sym-

pathie profonde au peuple de Ceylan pour la perte tragique qu'il vient de subir.

142. Une fois de plus, la session de l'Assemblée générale — la quatorzième — s'ouvre dans une atmosphère de tension. Ce n'est malheureusement pas un fait nouveau, et il semble que ce soit plutôt une règle qu'une exception pour l'Assemblée générale de se réunir dans une atmosphère semblable. La cause en est simplement que le monde n'a malheureusement pas connu de paix réelle depuis les 20 dernières années, c'est-à-dire depuis le début de la seconde guerre mondiale. Nous avons tous été contraints de nous adapter à un tel climat, et nous sommes tous heureux de pouvoir nous tourner vers l'Organisation des Nations Unies chaque fois qu'une situation déterminée semble grosse de menaces pressantes.

143. L'Organisation des Nations Unies a ses imperfections et son action est limitée, mais, il faut bien le reconnaître, elle a permis au monde de traverser des crises successives et empêché un conflit irrémédiable entre les deux camps armés d'engins de destruction effroyables qui peuvent être mis en action au premier signal. Si les Nations Unies ne peuvent nous donner une paix véritable, elles sont tout au moins parvenues à nous éviter le fléau de la guerre. Elles ont fourni au monde et lui fournissent encore ce dont il a le plus grand besoin: la possibilité de s'adapter, dans des conditions extrêmement difficiles, aux exigences de l'ère atomique, et, par là, elles se sont acquittées d'une tâche qui, à nos yeux, est indispensable.

144. Cependant, nous notons avec satisfaction que les nations s'efforcent sincèrement d'établir une paix réelle. Nous sommes particulièrement heureux de l'échange de visites entre le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, et le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, car à nos yeux ces visites signifient que le monde se rend compte de plus en plus que, dans les circonstances actuelles, la guerre est inconcevable et que, si insolubles que nous paraissent les problèmes auxquels nous nous heurtons, ils doivent être réglés par des négociations pacifiques. Dans cette voie, les principaux obstacles sont la peur, la suspicion et la méfiance; aussi, nous espérons que ces visites permettront une meilleure entente et par conséquent un relâchement de la tension mondiale. Alors deviendra possible le règlement de problèmes qui ont jusqu'ici défié toute solution. C'est pourquoi ma délégation voit avec satisfaction l'échange de visites entre les chefs des deux plus puissantes nations du monde. Ces visites sont l'un des aspects d'une très noble mission, celle qui consiste à diminuer les risques d'une nouvelle guerre mondiale. Si, comme nous l'espérons, les entretiens qui viennent de s'achever entre M. Eisenhower et M. Khrouchtchev marquent le début d'une tendance nouvelle dans les affaires mondiales, c'est au sein de l'Organisation des Nations Unies que cette évolution pourrait le mieux trouver son expression. Cette organisation mondiale est très certainement en mesure d'établir le nouvel ordre politique qui triomphera si, tous ensemble, nous abordons les problèmes avec pénétration, courage et hardiesse.

145. Bien que la Conférence des ministres des affaires étrangères à Genève n'ait pas donné des résultats positifs, on ne saurait la considérer comme une perte de temps et d'efforts. Le fait que cette conférence a duré si longtemps, malgré les divergences de vues

apparemment irréconciliables qui se sont manifestées dès le début, le fait également qu'elle a ajourné, mais non clôturé, ses travaux montrent clairement que les deux parties sont fermement résolues à ne pas ralentir leurs efforts avant d'avoir trouvé des solutions pacifiques. Nous espérons que la rencontre Eisenhower Khrouchtchev provoquera une nette amélioration du climat international, et que la Conférence des ministres des affaires étrangères, lorsqu'elle reprendra ses travaux, sera en mesure d'exercer une action plus puissante sur les problèmes apparemment insolubles qui sont le fléau du monde actuel. En attendant, nous félicitons tous les ministres des affaires étrangères de leur volonté de trouver une solution pacifique, et nous tenons à les assurer de notre appui entier et inlassable.

146. Il est regrettable que la question du désarmement général ait été mise en veilleuse pendant l'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée. Mais nous avons évidemment tout lieu de nous réjouir que les quatre grandes puissances soient parvenues à un accord sur la nécessité impérieuse d'entamer de nouvelles négociations au sein du Comité des Dix récemment créé. Pour la première fois depuis le début de longues et tumultueuses négociations sur le désarmement, le groupe occidental et le groupe oriental sont représentés sur un pied d'égalité dans un organisme. Ma délégation est heureuse de noter que les Nations Unies n'ont pas été reléguées à un rang secondaire par la création du Comité des Dix, et que la responsabilité des mesures de désarmement continue, en dernière analyse, à incomber à l'Organisation. C'est pourquoi ma délégation a soutenu le principe des négociations engagées en dehors de l'Organisation des Nations Unies pour la reprise des entretiens sur le désarmement. C'est aussi pourquoi nous désirerions voir la Commission du désarmement des Nations Unies reprendre ses travaux, puisque la responsabilité du désarmement devrait en fin de compte être assumée par l'Organisation mondiale.

147. Tous les peuples s'accordent clairement à reconnaître le rôle effectif que les Nations Unies doivent jouer en matière de désarmement. La preuve en est que cette année encore le problème du désarmement est un de ceux auxquels la discussion générale fait la plus large place. Ma délégation, comme plusieurs autres, estime que la proposition du président Khrouchtchev visant un désarmement total réalisé par étapes [799ème séance] mérite d'être examinée avec la plus grande attention au sein des Nations Unies comme en dehors de l'Organisation, et nous partageons entièrement l'opinion du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Herter, qui a déclaré la semaine dernière qu'il fallait étudier très sérieusement la proposition soviétique.

148. Nous sommes également heureux de constater que des progrès considérables ont été accomplis au cours des discussions qui se sont tenues à Genève entre les Etats-Unis, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Royaume-Uni sur la cessation des essais nucléaires. On peut dire que la tension mondiale s'est intensifiée ou s'est relâchée selon l'évolution de la Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, qui s'est réunie à Genève en juillet 1958 et qui s'est ajournée jusqu'au 12 octobre, c'est-à-dire pendant les entretiens Eisenhower-Khrouchtchev, où cette question devait notamment être discutée. Les espoirs et les craintes de nombreux peuples ont convergé vers la Conférence de Genève,

qui a reçu un nombre infini d'appels émanant d'organes officiels et de groupements privés. Avant de se séparer dans une atmosphère cordiale, les participants ont annoncé au monde des nouvelles réconfortantes. Les Etats-Unis se sont engagés à ne pas procéder à de nouveaux essais avant 1960; le Royaume-Uni a accepté de ne pas faire d'essais tant que les négociations se prolongeraient, et l'Union soviétique a promis de ne pas être la première à reprendre les expériences. C'est avec satisfaction que nous accueillons ces promesses, non seulement parce qu'elles permettent d'espérer une atmosphère plus pure, mais aussi parce qu'elles annoncent un accord plus large sur le désarmement lui-même. Nous nous sentons tous, j'en suis persuadé, réconfortés par la décision spontanée de chacune de ces trois nations de ne pas reprendre avant les autres les essais nucléaires. Nous tenons à les féliciter de cette décision empreinte à la fois de sagesse et d'humanité.

149. Il nous faut cependant noter avec regret et inquiétude que, si les trois puissances atomiques actuelles sont parvenues à cet accord particulièrement bienvenu, la France semble résolue à poursuivre ses projets d'essais nucléaires au Sahara, pour conquérir de la sorte le droit d'appartenir au club nucléaire et réaffirmer sa politique de "grandeur". Avec tout le respect qui s'impose, ma délégation voudrait se permettre de faire observer que le fait de posséder des armes nucléaires ne doit pas être considéré comme une preuve de grandeur. La France est déjà une grande nation, même sans ces engins redoutables. Nous croyons qu'il est d'autres moyens pour la France de démontrer sa grandeur de façon plus convaincante, et nous espérons qu'elle tournera ses efforts dans une autre direction, plutôt que de venir ajouter aux craintes et aux appréhensions d'un monde où il n'existe déjà que trop de causes de tension. Nous sommes contre tout nouvel empoisonnement de l'atmosphère. En outre, en procédant aux essais nucléaires qu'elle projette, la France irait vraiment à l'encontre de ses propres intérêts, car, quels que soient les avantages militaires qu'elle pourrait en tirer, ils seraient loin de compenser les répercussions irrésistibles qu'aurait une telle action, sur le plan politique, dans la plupart des régions du monde, plus particulièrement à l'époque où l'on espère aboutir à une détente entre l'Est et l'Ouest grâce aux conversations entre chefs de gouvernement.

150. Nous avons le sentiment que tout exposé des problèmes qui divisent l'Orient et l'Occident serait incomplet si je n'évoquais pas la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Nul n'ignore que le Gouvernement de l'Union birmane reconnaît la République populaire de Chine et appuie en conséquence l'admission de ses représentants à l'Organisation des Nations Unies. Il est une autre considération que l'on ne saurait passer sous silence: la population de la République populaire de Chine représente environ le quart de la population mondiale, et, de l'avis de ma délégation, l'Organisation ne tient pas compte des réalités lorsqu'elle continue à ne pas reconnaître ce fait et à s'opposer à ce que les représentants de la République populaire de Chine viennent siéger ici.

151. Je tiens à saisir cette occasion pour affirmer à nouveau que nous désapprouvons et condamnons toutes les formes de colonialisme, et que notre sympathie va à ceux dont le destin est de continuer à lutter contre la domination étrangère. L'attitude de la grande majorité des peuples africano-asiatiques à l'égard de ce problème est trop connue pour qu'il soit nécessaire de

l'exposer à nouveau ici. Après la dernière guerre mondiale, le Royaume-Uni s'est retiré d'Asie avec élégance, permettant ainsi à l'Inde, au Pakistan, à la Birmanie et à Ceylan de redevenir des Etats libres et souverains. Ensuite est venu le tour de la Fédération de Malaisie. La France aussi s'est retirée d'Asie, avec moins d'élégance cependant, mais, à notre grand regret, une partie considérable de l'Afrique se trouve encore sous le joug colonial. Il est grand temps que les puissances coloniales comprennent enfin que l'élan de conscience nationale dans les colonies est un raz de marée que rien ne peut endiguer. Plus se prolongeront les tentatives futiles de résistance, plus leurs conséquences seront pénibles non seulement pour les puissances coloniales, mais encore pour l'ensemble de ce que l'on appelle le monde libre et pour la cause de la démocratie, à laquelle la Birmanie est profondément attachée. En Afrique, plus d'un million d'hommes sont à l'heure actuelle sous la domination des nations libres du monde. L'atmosphère est loin d'être idéale à l'épanouissement des idéaux démocratiques. Il est une vérité première que l'on a tendance à oublier: lorsqu'un peuple attend trop longtemps son indépendance, il en résulte chez lui un sentiment de désespoir et de privation qui fait obstacle au libre développement dans tous les domaines. Dans un pays qui accède trop tard à l'indépendance, ce sont les forces extrémistes qui montent à la surface et qui prennent le dessus. De l'avis de ma délégation, l'une des raisons principales pour lesquelles la démocratie essuie des échecs dans un grand nombre des pays qui ont accédé depuis peu à l'indépendance est que beaucoup des nouveaux dirigeants sont pénétrés d'un sentiment de frustration et de désespoir qui a son origine dans les luttes inutilement prolongées qu'ils ont soutenues contre leurs anciens maîtres.

152. Ceci m'amène à évoquer la situation en Algérie, qui est toujours la préoccupation essentielle de ma délégation chaque fois que la discussion porte sur le problème de la colonisation. Je n'ai pas l'intention pour le moment d'examiner en détail les divers aspects de cette situation. Qu'il me suffise de dire la sympathie profonde que nous inspirent les longues souffrances du peuple algérien et de déplorer que tant de sang continue à couler des deux côtés dans cette lutte. Ma délégation se rend très bien compte que le problème qui se pose à la France en Algérie est loin d'être simple, mais nous espérons qu'elle se montrera désireuse et capable, sous la sage conduite du président de Gaulle, de mettre au point un accord mutuellement acceptable et conforme à sa grande tradition de libéralisme et aux aspirations légitimes du peuple algérien.

153. La situation a pris un tour nouveau très significatif, il y a 15 jours, lorsque le président de Gaulle a fait connaître ses nouvelles propositions de paix en Algérie. Ma délégation entend réserver son attitude sur ces propositions, aussi bien que sur la réaction des Algériens eux-mêmes. Toutefois, nous reconnaissons comme il se doit le désir de paix qui anime le président de Gaulle, et nous espérons que la nouvelle solution qu'il propose aboutira inévitablement à des négociations de caractère politique, c'est-à-dire au but même que visaient essentiellement, sans l'ombre d'un doute, les résolutions adoptées dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies au cours des sessions précédentes.

154. Mes remarques sur le colonialisme seraient incomplètes si je n'évoquais pas la question de l'Iran occidental, qui est le problème colonial le plus sé-

rieux en Asie. Bien que le Gouvernement de la République d'Indonésie n'ait pas demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la présente session, ma délégation estime qu'il y a lieu de rappeler aux Nations Unies que la question de l'Irian occidental se pose toujours, dans le cadre du problème du colonialisme, et qu'elle ne saurait être résolue que par des négociations entre les parties intéressées.

155. Comme je l'ai déjà dit, la Birmanie, comme les autres pays autrefois dépendants, a souffert des effets du colonialisme; aussi ne peut-elle que rester fidèle à l'attitude qui l'opposait traditionnellement à toutes les manifestations de ce régime et est-elle persuadée que la meilleure contribution que les Etats Membres puissent faire à la cause de la paix, du bonheur et du bien-être de l'humanité est d'aider à éliminer toute forme de domination d'un peuple par un autre. Etant donné que dans ce domaine l'humanité compte surtout sur l'Organisation des Nations Unies, nous sommes heureux de noter que l'accession d'un nombre accru de pays à la liberté et à l'indépendance durant ces dernières années a apporté de sérieuses raisons d'espoir à des millions d'êtres humains à qui sont encore refusés le droit d'autodétermination, l'autonomie et la possibilité de diriger eux-mêmes leur propre destinée. La naissance de nouvelles nations indépendantes ne peut que renforcer la paix et la coopération internationales.

156. En tant que membre du Conseil de tutelle, la Birmanie est particulièrement heureuse de savoir que le Cameroun et le Togo sous administration française ainsi que la Somalie sous administration italienne accéderont à l'indépendance d'ici quelques mois. L'indépendance prochaine de la Fédération nigérienne, comme partie intégrante de laquelle le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni est administré depuis de nombreuses années, a fait ressortir combien urgente et importante est la question brûlante de l'avenir politique de ce territoire. Lorsque cette question se décidera, nous espérons que l'Autorité administrante aidera les populations, respectant entièrement leurs aspirations librement exprimées et leur permettant d'atteindre les objectifs énoncés au Chapitre XII de la Charte.

157. Qu'il me soit permis d'évoquer très brièvement la situation regrettable résultant du conflit racial dans l'Union sud-africaine. Après tant d'années, le Gouvernement de l'Union sud-africaine persiste encore à aller contre le courant et à appliquer sa politique d'"apartheid" et de ségrégation raciale, malgré les appels répétés que lui a adressés l'Assemblée générale. Ma délégation a la conviction que cette politique devra, en dernière analyse, être abandonnée, mais elle espère que cette décision interviendra avant qu'il ne soit trop tard pour pouvoir trouver un arrangement entre les colons européens et les autochtones africains, et que l'on n'attendra pas que les frustrations et l'amertume parmi ces derniers aient atteint un degré qui rendra impossible toute solution de ce genre.

158. Ma délégation note avec satisfaction que les conflits latents qui existaient dans le Moyen-Orient l'année dernière n'ont abouti à aucun acte de violence grave, et que la stabilité a été rétablie dans les régions intéressées. Par contre, nous ne pouvons que regretter que les relations entre les Etats arabes et Israël

n'aient pu être améliorées. En raison de cette situation, une masse importante de ressources qui pourrait en d'autres circonstances être consacrée à élever le niveau de vie des populations est à l'heure actuelle détournée à des fins improductives; aussi adressons-nous à nouveau un appel à nos amis arabes et israéliens pour leur demander de redoubler d'efforts pour trouver un moyen de régler leurs différends.

159. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie dans les régions sous-développées du monde, ma délégation est très heureuse de constater que les dirigeants des pays qui sont le mieux à même d'aider à résoudre ce problème lui accordent le degré de priorité le plus élevé. La gravité de cette situation est telle que nous sommes persuadés que seuls les efforts combinés de tous les pays fortement industrialisés du monde permettront d'y porter remède dans une certaine mesure. Nous sommes convaincus que le moment est venu pour les grands pays industriels, quelle que soit leur idéologie, de mettre leurs ressources en commun, et d'envisager ce problème dans sa perspective réelle au lieu de s'en faire un instrument dans la conduite de la guerre froide.

160. Qu'il me soit permis, avant de terminer, de dire encore une fois, au nom de ma délégation, avec quelle satisfaction nous avons accueilli les négociations qui se déroulent à l'heure actuelle entre les deux superpuissances: les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Ce sont peut-être là des signes avant-coureurs de l'établissement de la paix et de l'harmonie dans le monde entier. Mais les accords et les règlements "au sommet" peuvent être mis en danger par ces événements qui se produisent ailleurs dans le monde et sans que les grandes puissances y soient pour quoi que ce soit. Un nouveau conflit au Moyen-Orient ou en Extrême-Orient pourrait facilement amener l'échec d'un accord limité au sommet. C'est ici que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important. De l'avis de ma délégation, notre organisation peut certainement exercer une influence pacifique en faisant sentir sa présence dans les régions troublées du globe. Au nom de la délégation de Birmanie, je tiens à rendre un chaleureux hommage au Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, pour les efforts inlassables qu'il accomplit dans l'exercice de ses fonctions extrêmement délicates en vue de faire mettre en pratique les principes des Nations Unies. A notre avis, cependant, étant donné l'aggravation des conflits dans certaines parties du monde, la seule solution consiste à mettre les Nations Unies en mesure de faire sentir leur présence dans toutes les régions où existe une situation menaçante. La paix est indivisible. Si elle est troublée en un point quelconque du globe, des répercussions se font fatalement sentir dans le reste du monde. Ma délégation estime que la présente assemblée doit étudier avec beaucoup d'attention la possibilité de poster dans ces régions des représentants spéciaux du Secrétaire général chargés de missions nettement déterminées. Cette innovation a donné des résultats remarquables au Moyen-Orient l'an dernier à l'occasion d'une crise grave, et il n'y a aucune raison de supposer qu'il en serait autrement dans les autres régions où existent des situations analogues.

La séance est levée à 13 h 25.

